

# sud

SOLIDAIRES  
UNITAIRES  
DÉMOCRATIQUES

www.sud-ct.fr

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS SUD  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

## COAGULATION !

**Sous les coups de couteau des Macron et Philippe, le corps social saigne ! Ce grand corps malade déjà rongé par un capitalisme invasif qui diffuse ses tumeurs et ses métastases toujours plus profondément dans la société française subit maintenant un assaut qui se veut final ! Ce qui maintenant en vie notre société, c'était le sang pulsé par un cœur fraternel et égalitaire formé au cours du temps par les combats révolutionnaires et les luttes sociales.**

C'est ce sang qui irrigue le Droit du Travail, le Code du travail, et les statuts protecteurs des salariés et des agents, mais aussi les mécanismes de la Protection Sociale, les services publics et la Fonction Publique.

Cette sève permettait de contrecarrer légèrement les effets les plus destructeurs du capitalisme, en renforçant les protections des travailleurs et en maintenant une redistribution minimale, notamment envers les plus fragiles. Cela permettait de vivre un peu mieux quand le temps de la croissance était au beau fixe, et de vivre moins durement que les autres, les hivers des crises économiques.

Mais ces considérations n'ont que peu de prises sur les mercenaires du libé-

ralisme que sont Macron et Philippe. Ceux-ci ont une feuille de route simple : opérer une saignée de la société française pour la rendre sans protection face aux intérêts du capitalisme. Il s'agit de la rendre pareille à un zombie ne sortant que les nuits de folie consommatrice, recroquevillée devant sa télé, individualisée, atomisée, hostile à tous sentiments de solidarité. Mais alors que les gouvernements précédents avaient pratiqué des incisions ici et là, et commencer à vider discrètement notre monde de sa substance vitale, Hannibal-Macron et Lecter-Philippe y vont carrément au couteau de boucher et répandent l'hémoglobine sociale sur le sol français. Pour cela, ils attaquent tous azimuts, mais visent plus fortement des artères symboliques comme les statuts, celui de la SNCF et celui de la Fonction Publique en général.

Pour effectuer ce travail encore plus facilement, parallèlement, ces nouveaux « saigneurs » asphyxient le corps social en réduisant sa respiration démocratique en attaquant ses syndicats, sanctionnant et licenciant leurs représentants, fusionnant leurs instances. Ils l'ont également mis à la diète budgétaire, en limitant les salaires et les traitements, en rognant sur les pensions et les aides sociales,

en divisant les budgets des administrations et les dotations financières aux collectivités, pour les contraindre à réduire leur masse salariale.

Affamée, asphyxiée, notre société maintenant saigne ! Aussi la peur de nos sociétaux-killers est la coagulation ! En effet, tous ces ruisseaux de vie qui coulent ici et là peuvent se coaguler et stopper l'hémorragie !

Pour cela il est nécessaire que tout le corps social réagisse tel un seul Homme, telle une seule Femme, et rassemble ses forces pour se lever face aux couteaux assassins. Ensemble, fortement et durablement !

**Il est impératif que notre réponse soit à la hauteur des agressions, contre les réformes, contre ce gouvernement, pour une société solidaire, pour un autre Monde !**



## CONTRE LA JOURNÉE DE CARENCE, SUD CT 93 INTERPELLE LA MAIRIE DE SAINT-DENIS !

### **Vous pensez qu'elle n'a pas le choix ? FAUX !**

**Des villes qui résistent, ça n'existe pas ?** Ben si, figurez-vous que depuis que la journée de carence est applicable suite à la loi de finances 2018, il existe déjà des mairies qui se sont positionnées contre celle-ci et qui ont décidé de ne pas l'appliquer !

#### **Non, pas du tout :**

- **La ville PS de Noisiel** : Le PS, vous savez, c'est ce parti qui a instauré la loi Travail qui réduit profondément les droits des salariées du privé depuis 2017.

- **La commune de Pamiers** dont le maire est un ex UDF (Trigano), c'est un riche bourgeois de droite qui collectionne

les grosses bagnoles de luxe, il en a plus de 120, pas le profil le plus progressiste qui soit...

**- Plus près de nous et qui forcément questionne : la ville PS de Bagnolet. Plus d'excuses maintenant à la mairie Saint-Denis ! La mairie de Saint-Denis fait partie des plumés de l'austérité. Avec 7 autres villes du 93, la municipalité lutte contre la casse sociale du gouvernement.**

**Très bien, mais veut-elle aussi nous plumer le dos avec l'instauration de la journée de carence ?**

Est-ce la même politique rétrograde que lorsqu'ils ont voulu attaquer nos congés ? Et ben OUI !

**Mais encore une fois en luttant, nous pouvons les faire céder** comme en décembre 2016 pour nos congés, ou encore comme en février 2013 où SUD avait fait campagne et où ils ont dû suspendre la journée de carence après l'avoir pourtant validée en Bureau Municipal en 2012.

**La journée de carence : est injuste (près de 2/3 des grandes entreprises dans le privé prennent en charge les jours de carence), c'est une double peine pour les plus malades car les plus faibles seront les plus sanctionnés, et les collègues les plus usés subiront cette attaque plus sévèrement, les femmes seront une fois encore les plus touchées et même la municipalité reconnaît qu'elle est profondément injuste\***

## SUD CT35, DES EFFECTIFS DANS LES CIMETIÈRES !

Le syndicat SUD CT 35 est entré en lutte aux côtés des agents qui travaillent dans Les cimetières Rennais. Une manifestation a été organisée le 13 mars dans le cadre d'une grève des employés municipaux des Cimetières de Rennes.

En cause : des conditions de travail inacceptables, en raison d'un sous-effectif permanent et d'une pression hiérarchique toujours plus forte. Les grévistes demandent un renfort conséquent en effectif afin que cette mission de service public de base soit remplie correctement dans l'intérêt d'usagers vivant des moments forcément douloureux. Ils demandent également clairement à l'administration de tenir compte du contexte particulièrement difficile de l'exercice de cette mission et qui plus est dans une situation tendue en termes d'effectifs.

**La municipalité demande du temps avant de prendre des mesures plus pérennes. Mais les agents en souffrance demandent des solutions rapidement.**





## EHPAD : MALTRAITANCE !

### LES EHPAD EN QUELQUES CHIFFRES

- 7200 établissements dont 44 % publics.
- 590 000 résidents-es (+7% en 4 ans) dont 66% ont plus de 85 ans (chiffre qui va tripler dans les 20 ans avec l'arrivée des baby-boomers)
- 430 000 salarié(e)s donc un ratio de 0,57 agent par résident soit à peu de chose près 1 agent(e) pour 2 résident(e)s. Rappelons qu'en Allemagne, il y a 1,2 agent(e) pour 1 résident(e).

### DES SALAIRES PARMIS LES PLUS BAS :

73 % des agent(e)s sont de catégorie C (43 % sont des aides-soignant(e)s, aides médico-psychologiques et assistant(e)s de soins en gérontologie et 30 % sont agents de service hospitalier (ASH)). Pour rappel, dans cette filière le traitement et salaire net en début de carrière est d'un peu plus de 1200 euros !



### LA SITUATION ACTUELLE

Le gouvernement précédent a initié une réforme de la tarification (convergence des forfaits soins et dépendance entre public et privé) impactant en premier lieu les EHPAD publics qui perdent 200 millions d'euros ! Cette réforme crée de grandes disparités d'un département à l'autre et globalement le privé sort grand gagnant de cette réforme... Le tout s'inscrit dans le programme global de réduction des dépenses publiques de 60 milliards initié par le gouvernement actuel. On note une continuité dans la dégradation...

### DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE PLUS EN PLUS DÉGRADÉES

Les cadences de travail infernales et le manque de temps pour réaliser les soins et l'aide à la personne, entraînent des conditions de travail très difficiles à supporter, avec des conséquences graves pour les agents : la fréquence des accidents du travail chez les professionnels du grand âge a augmenté de 45 % en dix ans, alors qu'elle est en baisse dans tous les autres secteurs ! Ceci provoque par conséquent un absentéisme pour raisons de santé autour des 10%, réduisant encore plus le taux de présence auprès des résidents. La difficulté du travail et le manque de moyens budgétaires et humains entraînent dans ce secteur à 98% féminisé, un manque de reconnaissance professionnelle provoquant une chute de 30 % des candidatures à l'obtention du diplôme d'aide-soignant dans certaines régions !

Les agent(e)s et salarié(e)s mais aussi des familles et des directeur(trice)s de structures se sont mobilisés en intersyndicale (9 syndicats engagés) le 30 janvier 2018 et le 15 mars 2018 pour porter les revendications suivantes :

- recrutement massif de personnel qualifié (aides-soignant (e)s, infirmier (e)s, agent(e)s des services hospitaliers...) pour l'application d'un ratio d'un agent(e) ou un salarié(e) par résident(e) en EHPAD, tel que prévu par le Plan Solidarité Grand Age.
- titularisation (secteur public) et passage en CDI (dans le privé) pour l'ensemble des personnels, y compris les contrats aidés.
- arrêt de la marchandisation de la dépendance et développement du service public.
- prise en charge de la perte d'autonomie par la solidarité nationale, contre les logiques assurantielles et marchandes.
- amélioration des rémunérations, des perspectives professionnelles et de carrière pour toutes et tous.



## ATSEM : DES CHIFFRES ET UNE MOBILISATION !

### LES ATSEM EN QUELQUES CHIFFRES

Création du statut avec le décret N° 92-850 du 30 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, 60000 agents. 99% de femmes dont 85,9% fonctionnaires. Taux d'encadrement : la commune fixe le ratio ATSEM/Enfants ! Donc selon les moyens que peut ou veut mettre la commune, le nombre d'ATSEM par classe varie, de 1 par classe à 1 pour 1,5 classes...

Comme dans le même temps les dotations aux collectivités diminuent, on imagine quel choix vont faire les mairies...

Agent de catégorie C. Traitement indiciaire mensuel brut indicatif (au 1er février 2017) : de 1 540 euros environ en début de carrière à 2 185 euros environ en fin de carrière + régime indemnitaire + éventuellement nouvelle bonification indiciaire (NBI)

### DÉCRET ET ANNONCE MACRONESQUE : ILLUSION ET ARNAQUE !

Depuis des années, la situation des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) ne cesse de se dégrader ; en dépit des fortes mobilisations unitaires et nationales de ces professionnelles lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale en décembre 2016 et février 2017, SUD CT dans l'intersyndicale (CGT, FA-FPT, FO, FSU) déplore aujourd'hui la timidité des « avancées » des décrets publiés début mars 2018 pour ce cadre d'emplois. Alors que les ATSEM s'attendaient à une prise en compte importante de leurs revendications, force est de constater que le gouvernement n'a rien cédé de significatif pour reconnaître les missions éducatives, favoriser un véritable déroulement de carrière et améliorer leurs conditions d'emplois. Or, encore plus particulièrement ces dernières années, les ATSEM se sont largement investies, pour le bien-être et l'épanouissement

des enfants, non seulement à l'école, mais aussi sur les temps périscolaires. Des missions éducatives, dont elles se sont acquittées avec beaucoup de conscience professionnelle, de savoirs et de savoir-faire, leur ont été confiées. La dernière annonce du Président Macron s'engageant à rendre la maternelle obligatoire à l'âge de 3 ans dès 2019 n'est pas tenable si l'on ne place pas l'amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage des enfants au cœur des enjeux. Cette mesure induit la scolarisation de 26 000 enfants supplémentaires, 1050 classes de maternelles et postes d'ATSEM à créer et en même temps ce même gouvernement annonce fièrement la suppression de 70 000 postes dans la Fonction Publique Territoriale et applique une nouvelle cure d'austérité financière aux collectivités ! Il y a là une incohérence totale. Depuis plusieurs mois, au sein

des communes et structures intercommunales, les mobilisations des ATSEM se sont amplifiées pour la défense de leurs conditions de travail, de leurs missions et une réelle reconnaissance professionnelle. Ces professionnelles, comme l'ensemble des agent(e)s des collectivités territoriales, sont durement frappées par les conséquences des politiques d'austérité décidées par le gouvernement et la majorité parlementaire, mises en œuvre parfois avec zèle par nos employeurs locaux, au détriment de la réponse aux besoins des populations, des parents mais aussi et surtout des enfants. Originalité du statut des ATSEM et difficulté au quotidien pour les agentes : elles sont placées sous une double hiérarchie : celle de la collectivité territoriale employeur et celle des directeurs d'école.

Le 10 octobre 2017 et le 22 mars 2018, au vu de toutes les attaques menées par le gouvernement, les agent(e)s se sont mobilisées. Et cette mobilisation va se prolonger à partir du 15 avril 2018 pour exiger :

- La revalorisation des grilles indiciaires, l'augmentation du point d'indice et l'amélioration de la carrière
- La titularisation des non-titulaires
- L'amélioration des conditions d'emplois : un taux d'encadrement légiféré nationalement sur les temps périscolaires et de restauration scolaire, une ATSEM à temps plein par classe, a minima, une véritable effectivité du droit à la formation professionnelle tout au long de la carrière, une réelle intégration dans l'équipe éducative et une réflexion sur les problématiques liées à la multi hiérarchie,
- La reconnaissance immédiate des missions éducatives des ATSEM sur le terrain, conformément au référentiel de compétences du CAP Petite Enfance

- Une véritable évolution professionnelle par un déroulement de carrière sur deux catégories (C et B) ;
- La reconnaissance de la pénibilité : inscription du cadre d'emploi des ATSEM en catégorie active avec une bonification d'ancienneté ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'arrêt du processus de remise en cause des modalités d'organisation du temps de travail, le respect du cadre des 35h et des dispositifs négociés avant 2001 ;
- L'abrogation du jour de carence ;

**Soutenues par la large intersyndicale, les enseignants, parents, animateurs... Les ATSEM ne lâcheront pas !**





## BIBLIOTHÈQUES : DE LA COM, DE LA COM, TOUJOURS DE LA COM !

Rapport Orsenna, la culture endimanchée !  
Ci-contre un appel de nos camarades des bibliothèques :

« Nous avons pris connaissance d'une campagne d'affichage à grands frais, qui permet aux institutions publiques de montrer leurs bonnes intentions en matière de lecture publique.

Mais les préconisations ne sont que la polyvalence accrue, l'extension des horaires d'ouvertures avec le dimanche pour doctrine, une dévalorisation de nos missions, et la précarité. Aucun moyen humain ni financier supplémentaire n'est

envisagé en réponse aux besoins réels. De grandes bibliothèques municipales pouvant servir de modèle social ont été soigneusement évitées. Les conditions du tour de France d'Erik Orsenna (académicien et conseiller des gouvernements depuis 35 ans) et d'Alain Corbin (dégraisseur officiel au ministère de la Culture et aux Affaires culturelles de Paris), ont été celles de séances de dédicaces, de promotion gouvernementale et de mondanités.

Ce qui saute à des yeux avertis, c'est que le modèle qui a servi à l'élaboration de ce rapport a déjà servi de trame aux réformes visant d'autres services publics, de la Culture au fret ferroviaire

en passant par les secteurs de l'énergie ou de la santé. À terme, il dessert nos services, nos métiers, et cautionne le démantèlement général des autres secteurs publics. Par conséquent, ce rapport qui, finalement, brasse du vent ne mérite pas d'être discuté.

.....  
**Nous sommes des bibliothécaires de plusieurs villes, attachés à des services publics qui "rendent service au public". Nous savons que pour garantir cette mission, la protection des missions et des effectifs est un préalable. »**  
.....





## CAP 2022, OU LA FIN DE LA FONCTION PUBLIQUE !

**Le gouvernement MACRON-PHILIPPE dit vouloir faire évoluer la Fonction Publique et les services publics en général. Avec CAP 2022.**

CAP 2022 c'est :

- Rendre la Fonction Publique plus réactive en supprimant 120 000 agents, dont 70000 territoriaux !
- Prioriser les services aux entreprises... Tant pis pour les usagers « moyens » comme vous et nous.
- Favoriser la numérisation, l'informatisation à outrance. Tant pis pour les usagers sans internet, sans connexion, sans ordinateur...

Mais c'est aussi dans la perspective de CAP 2022, 4 grands chantiers RH nocifs qui s'ont mis en place, sous le titre "refonder le contrat social avec les agents publics" :

**"Définir un nouveau modèle de dialogue social" : Traduction :**

1) fusionner les CT et les CHS-CT, pour diviser par deux le nombre des représentants du personnel, affaiblir le rôle du CHS-CT et son action notamment contre les risques psycho-sociaux. 2) Réduire les CAP à un rôle unique de commission de recours ! Une fois de plus pour opacifier davantage le système et laisser encore plus de pouvoir aux employeurs. Le nouveau modèle est donc un retour en arrière de 30 ans !

**"Développer le recours au contrat pour mieux répondre aux besoins des employeurs" : Traduction :**

embaucher un maximum de contractuels qu'on pourra remercier au moindre coup de grisou sur les finances ! A terme, il s'agit de remplacer les fonctionnaires pour privilégier le recrutement de contractuels. Nous sommes bien dans le même processus qu'ont connu de grandes entreprises publiques comme La Poste, France Télécom et ce qu'ils veulent faire à la SNCF ! Il s'agit de créer une main

d'œuvre corvéable à merci (merci les lois travail...). Il sera dans ce cadre encore plus facile d'abandonner des missions pour les confier au secteur privé. Par ailleurs, précariser est une façon de réduire la résistance des syndicats de travailleurs.

**"Faire évoluer la politique de rémunération afin de mieux distinguer (...) la performance individuelle et collective.**

**Traduction :** imposer le salaire au mérite, dont tout travailleur-euse qui l'a testé sait qu'il s'agit d'un salaire à la tête du client ou le plus moutonnier s'en sort parfois, le plus servile mieux encore, mais jamais les plus compétents ni les plus investis si ces derniers osent parfois penser ou contredire le chef...

**"Comment proposer aux agents un accompagnement renforcé dans leurs transitions professionnelles et dans leurs mobilités".**

**Traduction :** mettre en place un plan de départ volontaire, accentuer la mobilité des agents pour les obliger plus facilement à partir. Quand la décision aura été prise d'abandonner telle ou telle mission, les agents seront incités à s'inscrire d'office dans un plan de départ "volontaire". Il s'agit bien de se doter de tous les outils possibles pour permettre le départ des agents pour liquider la Fonction Publique, sous couvert démagogique de répondre aux aspirations de certains agents

.....  
**Toute la philosophie de CAP 2022 se résume en ces termes : liquider la Fonction Publique par tous les moyens. L'objectif est de casser le statut de la Fonction Publique, ce statut qui garantit votre emploi, votre neutralité, votre efficacité...**

**Le 22 mai 2018, les 9 syndicats de la Fonction Publique se mobilisent contre cette réforme. Chacun a bien vu que l'avenir de notre modèle social est menacé. La réaction doit être proportionnée à l'attaque : dure et violente ! Et mobiliser toute notre énergie !**

.....







**Pour être efficace dans la défense des salariés-es et des agents-tes il faut savoir l'être dans l'observation et l'analyse de notre environnement professionnel et politique. Plusieurs syndicats SUD CT fournissent des analyses, des synthèses ou résumés pour comprendre. On les retrouve dans les journaux ou/et sur les sites ou page facebook des syndicats, que nous vous invitons à consulter. Un exemple ci-dessous.**

## LES PRINCIPES DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

(Un résumé par SUD Hauts-de-France)



"Bien que le service d'administration publique existe en "France" depuis le Moyen Âge (avec des officiers, des commissaires), c'est au temps de Vichy qu'apparaît le premier statut général des fonctionnaires, modifié dès 1946 sous l'égide de Maurice Thorez.

### Trois principes président alors le statut :

• **égalité d'accès aux emplois de fonction publique** : par la voie du concours, seraient reconnus "talents" et "vertus" plutôt qu'affiliation partisane. À l'usage, chacun a pu constater que tous les concours ne sont pas systématiquement égalitaires ;

• **indépendance du fonctionnaire** vis-à-vis du pouvoir politique comme de l'arbitraire administratif ; il s'agit de préserver la "carrière" alors que "l'emploi" est à la disposition de l'administration ;

• **responsabilité** : le fonctionnaire rend compte de son action à son administration. L'évolution au fil de l'Histoire illustre différents besoins : augmenter, tout en le professionnalisant, l'effectif pour couvrir l'ensemble des services publics de l'État et des territoires, et mettre les fonctionnaires à l'abri de l'arbitraire politique.

---

**Aujourd'hui, les gouvernements successifs ruinent le travail du Conseil National de la Résistance, privatisent une part toujours plus grande de services publics, utilisent des contrats à durée déterminée, etc. Et, à coups de désinformation médiatique, exercent une pression morale sur les fonctionnaires de façon de plus en plus insistante."**

---



## « La géopolitique des séries ou Le triomphe de la peur ».

Moïsi, Dominique.- Paris, Flammarion, 2017.- 196 p.- (Champs actuel)  
ISBN : 9782081395879

Où comment les séries américaines, depuis 2001, sont-elles le reflet de nos peurs à travers le sentiment de fin du monde, de barbarie inéluctable et d'ennemi intérieur ? Cet ouvrage analyse des succès tels que « Game of thrones », « Homeland » ou « House of card », **et tend à démontrer que la fiction actuelle et leurs créateurs seraient les meilleurs analystes du monde contemporain.**



## « L'emploi est mort, vive le travail ! : entretien avec Ariel Kyrrou »

Stiegler, Bernard.- Paris, Editions Mille et une Nuits, 2015.- 117 p.- ISBN : 978-2-75550-746-1

Dans cet ouvrage, Bernard Stiegler, philosophe et Ariel Kyrrou se penchent sur l'impact de l'automatisation sur l'emploi. Sans être technophobes, les deux hommes ne croient pas « en la panacée que serait le numérique pour sauver l'emploi ». **Cet ouvrage, datant de 2015, fait partie des pistes de débat qui entourent la question actuelle du travail, de sa dématérialisation et de sa rémunération. Pour réfléchir.**